

Registre des codes-créanciers

Notice informative pour l'attribution d'un numéro de contrôle (numéro C) **Dentistes employés**

Les numéros C sont attribués aux personnes employées dans le cadre d'une activité salariée. La mise en corrélation du numéro C avec le numéro RCC de l'employeur permet l'identification de la relation salariée vis-à-vis des assureurs.

Les numéros C visent à simplifier le décompte des prestations avec l'ensemble des assureurs-maladie de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Après l'obtention de votre numéro C, vous n'aurez plus besoin de fournir individuellement à chaque assureur la preuve de vos qualifications et de votre admission à pratiquer.

Afin de pouvoir procéder à l'attribution d'un numéro C aux dentistes employés, nous avons besoin des documents et informations ci-après:

- Formulaire «Entrée/sortie d'un numéro de contrôle (n° C)»
- Autorisation cantonale d'exercer en tant que dentiste conformément à l'art. 34 de la loi sur les professions médicales (LPMéd)
- Attestation cantonale que les critères de l'art. 42 OAMal sont remplis **ou** confirmation cantonale du «maintien des droits acquis selon l'al. 2 des dispositions transitoires relatives à la modification de la LAMal du 19 juin 2020»
- GLN = Global Location Number
Vous trouverez votre GLN dans le registre des professions médicales à l'adresse suivante: www.medregom.admin.ch. Si vous n'êtes pas encore inscrit-e au registre des professions médicales, veuillez contacter la Commission des professions médicales (MEBEKO) à l'adresse ci-après: mebeko-ausbildung@bag.admin.ch.

L'attribution d'un numéro C est régie par les dispositions ci-dessous:

Conditions générales du registre des codes-créanciers (CG RCC)

Règlement sur les taxes

Ces documents peuvent être consultés sur le site de SASIS SA à l'adresse suivante: www.sasis.ch/fr/bases-juridiques-rcc.

Tous les documents requis sont à transmettre à:

SASIS AG, Zahlstellenregister, Bahnhofstrasse 7, Postfach, 6002 Luzern